

Mulhouse, le 2 juillet 2015

Mme la Directrice Interrégionale
des Services Pénitentiaires Est-Strasbourg

Lettre ouverte à Mme La Directrice Interrégionale

Objet : Situation ALIP Mulhouse - affectation CPIP Pré-affectés - second poste DPIP – poste ASS

Mme la Directrice Interrégionale,

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales alertent l'administration sur la situation de l'ALIP de Mulhouse qui se dégrade :

- 1 seul DPIP depuis février 2015 pour 31 agents
- départ de 6 CPIP en septembre avec l'arrivée de seulement 1 CPIP titulaire, suite à la CAP de mutation d'avril 2015
- Départ de l'ASS contractuelle en août, les crédits alloués à ce poste arrivant à échéance, alors même que le poste d'ASS reste toujours vacant à l'issue des CAP et que la professionnelle en poste donne satisfaction.

Cela fait de nombreuses années que l'ALIP de Mulhouse fait face à un turn-over incessant. En septembre, ne resteront que 21 CPIP titulaires en poste, parmi lesquels 7 agents qui font partie de l'ALIP de Mulhouse depuis moins d'1 an ...

Conséquence : Une charge de travail croissante pour les CPIP titulaires restant en poste qui récupèrent les dossiers des agents en partance, forment les élèves CPIP et stagiaires pré affectés, ...

Charge de travail qui se répète d'année en année, les CPIP partant souvent en mutation après leur titularisation, ce qui entraîne un sentiment d'usure au sein de l'équipe.

Jusqu'à présent, l'ALIP de Mulhouse est restée dynamique : mise en place de nombreux PPR tant en MO qu'en MF, groupes de travail internes, commission interne d'évaluation sur les modalités de prise en charge des suivis dits « sensibles », réseau partenarial bien développé, ...

Le non remplacement des CPIP mutés et le manque de personnels d'encadrement se font d'autant plus ressentir que :

- L'équipe de l'ALIP de Mulhouse se renouvelle régulièrement, avec l'arrivée de nombreux jeunes collègues toujours en formation qui ont besoin de soutien technique,
- Il s'agit d'une antenne mixte, où les suivis dits « sensibles » sont nombreux,
- La charge de travail des agents est croissante pour les raisons déjà évoquées,
- Les agents font face aux changements portés par la loi pénale (Libération Sous Contrainte, Contrainte Pénale, Travail en pluridisciplinarité, ...) et sont invités à mener une réflexion sur leurs pratiques professionnelles (REP, RPE, réflexion sur les outils d'évaluation)

Les organisations syndicales tirent une fois de plus la sonnette d'alarme concernant l'ALIP de Mulhouse qui ne pourra pas tenir dans ces conditions encore très longtemps.

Nous souhaiterions savoir, Madame la Directrice Interrégionale :

- Quelles sont les perspectives d'affectation de CPIP pré-affectés eu égard au départ de personnels mutés ?
- Quelles sont les perspectives d'occupation du second poste de DPIIP ?
- Quelles sont les perspectives de dégagement de crédits sur le poste d'ASS dans un contexte où la pluridisciplinarité jalonne les projets de la DAP tant s'agissant du manuel de la contrainte pénale que s'agissant des RPO1 ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Mme la Directrice Interrégionale, en l'expression de notre considération.

Pour le SNEPAP-FSU,
Section locale 68,

Delphine VARETTE

Pour la CGT,
Section locale 68,

Céline GALDIN